



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : [f.lavalette@inao.gouv.fr](mailto:f.lavalette@inao.gouv.fr)

N/Réf : ICPE/FL/Avis 08-18

V/Réf : AEU\_44\_2018\_46

Objet : IC - Parc éolien  
Commune de CHAUMES-EN-RETZ

La Directrice de l'INAO

à

Direction Régionale de l'Environnement,  
De l'Aménagement et du Logement

Des Pays de la Loire

Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Angers, le 3 août 2018

Par courriel en date du 2 juillet 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation environnemental présenté par Chaumes Energies relatif au projet de parc éolien situé sur la commune de Chaumes-en-Retz, composée par le territoire des communes déléguées d'Arthon-en-Retz et Chéméré.

La commune de CHAUMES-EN-RETZ fait partie de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Bœuf de Vendée", "Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Ancenis", "Farine de Blé Noir de Bretagne", "Mâche Nantaise", "Brioche Vendéenne" et "Gâche Vendéenne".

Le territoire de la commune déléguée de Chéméré est également inclus dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Gros Plant du Pays Nantais" et dans l'aire géographique des IGP "Jambon de Vendée", "Porc de Vendée", "Volailles de Challans" et "Volailles de Vendée".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Pour la directrice de l'INAO,  
Et par délégation,  
Pascal CELLIER

Copie DDT 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)